



Procès-verbal du Comité Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue 17 février 2025

Lieu : Mairie Les Premiers Sapins

Date de la convocation : 10/02/2025

Nbre de titulaires CD25 <u>en exercice</u> : 5 (25 voix)		Nbre de titulaires EPCIs <u>en exercice</u> : 24 (24 voix)	
Présents titulaires	4	Présents titulaires	19
Présents suppléants prenant part au vote	0	Présents suppléants prenant part au vote	0
Présents suppléants ne prenant part au vote	0	Présents suppléants ne prenant part au vote	0
Absents représentés	0	Absents représentés	0
Nombre de suffrage exprimés		39	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie des Premiers Sapins, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	x	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEBOZ	x	Géraldine TISSOT TRULLARD	
	Thierry MAIRE DU POSET	x	Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	Excusée	Romuald VIVOT	
CC Entre Doubs et Loue	Olivier BILLOT	x	Emeric GUINCHARD	
	Pierre COMBE	x	Jean-Marie JOUILLE	
CC du plateau de Frasne et du val du Dugeon	Christian VALLET	x	Louis GIROD	
	Rémi DEBOIS		Bernard BESCHET	
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé	Lionel Malfroy	
	Nicolas BARBE	x	Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER	x	Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	x	Jean-Marc FAIVRE	
		x	Gérard VOINNET	
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA	x	Jean-Luc MERCIER	Excusé
	Michel PEPE	x	Jean-Bernard THERY	
	Patricia FAGIANI	Excusée	Jean-Yves BOUVERET	
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x	Éric BOURGEOIS	
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x	Thierry DEFONTAINE	
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x	Catherine BOHEME	
	Serge MARTINS		Bernard BRUNEL	
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé	Michel JAMES	
	Jean-Louis MOUGIN	x	Dominique MOLLIER	Excusée
	Catherine ROGNON	Excusée	Bernard JACQUET	
	Kévin FADIN	x	Elisabeth REDOUTEY	
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x	Henri BARBET	
	Claude CURIE	x	Bernard HUOT-MARCHAND	Excusé
	Yves MOUGIN	x	Vincent MARGUET	
	Marc JACQUOT	x	Martine LANDRY	
	Christophe JOUVIN	x	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Christian VALLET

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 29 janvier 2025	2
2. Installation délégués	2
3. Débat d'Orientations Budgétaire	5
4. Procédure interne – Marché Public	6
5. Présentation du Projet de restauration du Ruisseau de Nods (LIFE RestituO)	6
6. Protocole de transfert – Lac de Saint Point	7
7. Projet Hydroélectrique - Quingey	7
8. Attribution marché – Travaux de restauration du Doubs	8
9. Retour sur délibération prises en Bureau Syndical.....	10
10. Questions diverses	10

Monsieur Pierre-François BERNARD, Maire de la Commune des Premiers Sapins souhaite la bienvenue aux membres de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et s'excuse de ne pouvoir rester, devant présider une commission déchets à la communauté de communes Portes du Haut Doubs.

1. Approbation PV du 29 janvier 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du Comité Syndical à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025.

2. Installation délégués

L'article 5.1 des statuts de l'EPAGE indique :

« Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de trente délégués. Les délégués sont répartis selon les règles suivantes :

- Pour le Département du Doubs : 5 délégués - chaque délégué dispose de 5 voix.
- Les 25 délégués restants sont répartis entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (voir tableau ci-dessous) – chaque délégué dispose de 1 voix »

EPCI à fiscalité propre	Nbre de délégués
Communauté de communes Loue Lison	5
Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	2
Communauté de communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura	2
Communauté de communes Altitude 800	1
Communauté de communes du Val de Morteau	4
Communauté de communes des Portes du Haut Doubs	1
Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs	3
Communauté de communes du Grand Pontarlier	5
Communauté de communes de Montbenoît	2

Depuis l'installation du Comité syndical en date du 11 décembre 2024, la liste des délégués titulaires et suppléants est la suivante :

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Département du Doubs	Philippe ALPY	Romuald VIVOT
	Béatrix LOIZON	Géraldine TISSOT-TRULLARD
	Thierry MAIRE DU POSET	Thierry VERNIER
	Florence ROGEBOZ	Valérie MAILLARD
	Monique CHOUX	Claude DALLAVALLE
CC Grand Pontarlier	Nicolas BARBE	Raphael CHARMIER
	Daniel DEFASNE	Jean Luc FAIVRE
	Jean Marc GROSJEAN	Lionel Malfroy
	Yves LOUVRIER	Jacques PRINCE
		Gérard VOINNET
CC Portes du haut Doubs	Sylvie LE HIR	Thierry DEFONTAINE
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	Louis GIROD
	Rémi DEBOIS	Bernard BESCHET
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	Jean-Luc MERCIER
	Michel PEPE	Jean Bernard THERY
	Patricia FAGIANI	Jean-Yves BOUVERET
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	Henri BARBET
	Laurence BREUILLOT	Bernard HUOT MARCHAND
	Claude CURIE	Vincent MARGUET
	Marc JACQUOT	Yves MOUGIN
	Christophe JOUVIN	Pierre MAIRE
CC val de Morteau	Cédric BOLE	Dominique MOLLIER
	Catherine ROGNON	Michel JAMES
	Kévin FADIN	Bernard JACQUET
	Jean-Louis MOUGIN	Elisabeth REDOUTEY
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Catherine BOHEME
	Serge MARTINS	Bernard BRUNEL
CC Entre Doubs et Loue	Olivier BILLOT	Emeric GUINCHARD
	Pierre COMBE	Jean-Marie JOUILLE
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	Eric BOURGEOIS

À la suite du décès de Mme Karine PONTARLIER, déléguée pour la Communauté de communes du Grand Pontarlier et une modification Titulaire/Suppléant pour la Communauté de communes Entre Doubs et Loue, les Communautés de Communes respectives ont désigné leurs nouveaux Délégués :

- CC Grand Pontarlier : Michel CLAUDE devient titulaire
- CC Entre Doubs et Loue : Emeric GUINCHARD devient titulaire et Pierre COMBE devient suppléant

Délibération N°CS-2025-02 : L'exposé du Président étant entendu, le comité syndical à l'unanimité

- **Approuve la liste des délégués titulaires et suppléants, comme inscrit ci-dessous :**

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Département du Doubs	Philippe ALPY	Romuald VIVOT
	Béatrix LOIZON	Géraldine TISSOT-TRULLARD
	Thierry MAIRE DU POSET	Thierry VERNIER
	Florence ROGEBOZ	Valérie MAILLARD
	Monique CHOUX	Claude DALLAVALLE
CC Grand Pontarlier	Nicolas BARBE	Raphael CHARMIER
	Daniel DEFASNE	Jean Luc FAIVRE
	Jean Marc GROSJEAN	Lionel Malfroy
	Yves LOUVRIER	Jacques PRINCE
	Michel CLAUDE	Gérard VOINNET
CC Portes du haut Doubs	Sylvie LE HIR	Thierry DEFONTAINE
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	Louis GIROD
	Rémi DEBOIS	Bernard BESCHET
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	Jean-Luc MERCIER
	Michel PEPE	Jean Bernard THERY
	Patricia FAGIANI	Jean-Yves BOUVERET
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	Henri BARBET
	Laurence BREUILLOT	Bernard HUOT MARCHAND
	Claude CURIE	Vincent MARGUET
	Marc JACQUOT	Yves MOUGIN
	Christophe JOUVIN	Pierre MAIRE
CC val de Morteau	Cédric BOLE	Dominique MOLLIER
	Catherine ROGNON	Michel JAMES
	Kévin FADIN	Bernard JACQUET
	Jean-Louis MOUGIN	Elisabeth REDOUTEY
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Catherine BOHEME
	Serge MARTINS	Bernard BRUNEL
CC Entre Doubs et Loue	Olivier BILLOT	Pierre COMBE
	Emeric GUNCHARD	Jean-Marie JOUILLE
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	Eric BOURGEOIS

3. Débat d'Orientations Budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4^o et 5^o ;

Le Président explique que pour permettre de débattre des orientations budgétaire 2025, le Comité syndical est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Ce rapport concernant le Budget Général et le Budget Annexe LIFE RestituO est présenté par Monsieur Olivier BILLOT Vice-Président en charge des finances et Monsieur Cyril THEVENET, Directeur.

Monsieur Jean-Claude GRENIER tient à préciser qu'au regard du transfert à venir du lac au profit de l'EPAGE, il a été proposé en bureau d'afficher la création d'un poste en contrat de projet pour accompagner ce transfert et définir un projet pour le lac pour 10 à 20 ans à venir.

Monsieur Jean-Marc GROSJEAN s'interroge concernant l'inscription budgétaire des dépenses/recettes du programme BEL. Monsieur Cyril THEVENET indique que l'EPAGE assure uniquement un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ensemble des études et travaux seront portés financièrement par BEL. La seule ligne budgétaire actuelle est donc une recette de fonctionnement de la part du groupe BEL (un numéro de service dédié a été créé dans le budget). Un versement correspondant à un ETP catégorie A chargé, majoré de 30 % de frais de gestion (60 k€ environ) a déjà été versé pour la période octobre 2024/octobre 2025.

En revanche Monsieur Cyril THEVENET précise que le projet de label Bas carbone prévoit des contraintes de mise en œuvre assez lourdes. Il faut ainsi 3 ans de suivi des niveaux de nappes avant travaux puis un suivi sur plusieurs dizaines d'années pour évaluer l'efficacité des travaux. Il faut espérer que cela ne décourage pas le groupe BEL.

Une présentation de l'avancement du travail, actuellement concentré sur le pré-diagnostic technique et foncier et la visite des tourbières potentielles, est envisagée lors d'un prochain comité.

Monsieur Le Président indique que lors du Comité Syndical du 25 janvier 2025, la clôture des comptes 2024 et le Plan Pluriannuel d'Investissement a été présenté aux Présidents d'EPCI, et demande à Messieurs Jean-Claude GRENIER et Christian VALLET, en tant que Présidents d'EPCI, s'ils considèrent qu'une présentation doit être à nouveau prévu avant le vote du Budget. Les deux confirment le fait que cela suffit, pas de nouvelle réunion.

L'exposé étant entendu le Président propose de passé au vote.

Délibération N°CS-2025-03 : Le Comité Syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget général et le budget Annexe LIFE RestituO, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

4. Procédure interne – Marché Public

Pour rappel, le Comité syndical a délégué au bureau la passation et l'exécution des marchés supérieurs à 40 k€ H.T et au Président les marchés inférieurs ou égaux à 40 k€ H.T. Le Président a délégué au directeur la passation des marchés jusqu'à 5000 € H.T.

Au regard des seuils fixés par la réglementation, l'EPAGE est amené essentiellement à passer des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Afin de fixer un cadre d'intervention homogène dans la préparation, la passation et l'exécution des marchés, notamment pour ceux inférieurs à 100 k€ qui demandent peu de formalisme, des règles internes de procédures ont été mises en place.

Afin de donner un cadre plus formel (demandé notamment par l'UE dans le cadre du LIFE pour les marchés ne nécessitant pas de mise en concurrence), il est proposé de valider cette procédure interne (jointe en annexe) et de déléguer au bureau le pouvoir de mettre à jour cette procédure par la suite (notamment pour prendre en compte l'évolution régulière des seuils des marchés publics).

Délibération N°CS-2025-04 : L'exposé du Président étant entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **VALIDE** la procédure interne (jointe en annexe)
- **DELEGUE** au bureau le pouvoir de mettre à jour cette procédure par la suite

5. Présentation du Projet de restauration du Ruisseau de Nods (LIFE RestituO)

Monsieur Cyril THEVENET présente, en l'absence de Benjamin Knaebel, chargé de mission responsable du projet et actuellement en congé paternité, le projet de restauration des zones humides et du Ruisseau de Nods (présentation en annexe).

Ce dernier comprend deux secteurs. Le secteur amont, constitué d'une zone humide paratourbeuse est financé par le LIFE Climat et le secteur aval du village qui consiste à reméandrer le ruisseau pourrait être financé par l'Agence de l'Eau.

Le secteur amont a fait l'objet d'un accord de la commune (terrain communal) et des propriétaires et exploitants concernés.

Sur le secteur aval la situation est plus compliquée et les exploitants agricoles sont réticents à ce stade. Le secteur amont sera engagé cette année (inscription dans le budget annexe LIFE Climat).

6. Protocole de transfert – Lac de Saint Point

Monsieur le Président indique que pour faire suite à la réunion du comité syndical du 29 janvier dernier avec le Monsieur le Préfet, et à la délibération sollicitant à l'unanimité le transfert du lac de Saint Point, les étapes à venir pour le transfert sont les suivantes :

- Février à Juin : poursuite du travail avec les services de l'Etat, les communes, le SMIX des 2 lacs et l'EPAGE pour régulariser les AOT et les situations administratives rencontrées autour du lac
- Comité syndical du 17 février : Présentation du protocole de transfert qui précise le volet administratif (dossier réglementaire), le volet financier et le calendrier et le volet.
- Comité syndical à caler au début de l'été pour valider la convention de transfert

Monsieur Michel PEPE souhaite savoir si les parcelles transférables sont bien identifiées car il y a une multitude de parcelles autour du lac avec de nombreux propriétaires.

Monsieur Cyril Thevenet lui répond qu'effectivement une liste précise de parcelles a été établie appartenant à l'Etat.

Monsieur Philippe ALPY précise qu'initialement l'Etat n'était pas sûr de vouloir transférer les parcelles situées entre l'embouchure du Doubs et la voie ferrée, à l'amont du lac, et que cela aurait conduit à une zone sans gestionnaire entre la Réserve naturelle nationale de Rémoray en amont et le lac de Saint Point à l'aval. Il a donc été demandé au Préfet d'inclure cette zone, ce qui a été fait.

Le projet de protocole de transfert discuté avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau est joint et présenté en séance. Il est proposé aux délégués de prendre le temps de le consulter, s'agissant d'une décision importante pour l'EPAGE. Il sera soumis au vote lors du Comité Syndical du 11 mars 2025.

7. Projet Hydroélectrique - Quingey

L'EPAGE a porté entre 2017 et 2019 une étude de faisabilité d'implantation d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey. Parmi les scénarios étudiés, l'implantation à l'emplacement des 3 vannes crémaillères situées en rive gauche du barrage est celui qui a été retenu car présentant le moins de contraintes vis-à-vis des enjeux environnementaux notamment.

En 2024, l'EPAGE a actualisé l'étude afin d'affiner l'évaluation des impacts sur les volets inondation, risques vis-à-vis de la baignade (non autorisée mais pratiquée depuis le pont), pratique du canoé et fonctionnement de la passe à poisson.

L'étude a conclu que des solutions techniques pouvaient être mises en place pour éviter ou réduire ces impacts et qu'économiquement le projet restait intéressant avec un temps de retour de 12 ans, sur la base d'un investissement estimé à 1.9 M€H.T. avec un emprunt de 80 % de cette somme.

Pour la suite du projet un échange a eu lieu avec la commune de Quingey, la SEM ENR Citoyenne (constituée du SYDED et du SIEDEC, syndicats d'énergie du Doubs et du Jura), l'association EMNE et la Fruitière à énergie.

Une société de projet (type SAS à capital limité) pourrait être créée avec la SEM et la commune de Quingey en vue du portage du projet. Dans l'attente et afin de poursuivre les études d'avant-projet et la constitution du dossier réglementaire il est proposé de passer une convention avec la SEM ENR Citoyenne afin que celle-ci puisse porter les études finales sur ses fonds propres.

En cas de poursuite du projet et de réalisation de l'investissement ces frais d'études seraient refacturés à la société de projet (l'EPAGE pourrait aussi valoriser le montant des études déjà réalisées). En cas d'abandon du projet la SEM assume les coûts d'étude engagés.

Monsieur Jean Claude Grenier indique que les membres du Bureau ont émis un accord de principe sur le projet de convention joint en annexe et ont souhaité le soumettre aux délégués pour première prise de connaissance lors de ce comité syndical, sachant qu'il sera soumis au vote lors du Comité Syndical du 11 mars 2025.

8. Attribution marché – Travaux de restauration du Doubs

Le présent marché de travaux a pour objet les travaux de restauration du Doubs de la confluence du Drugeon à Arçon.

Il est constitué d'une tranche ferme et de tranche optionnelle

Tranche(s)	Désignation
Tranche ferme	Restauration du Doubs
Tranche optionnelle n°01	Pêche de sauvetage du tronçon de travaux
Tranche optionnelle n°02	Clôtures au droit des linéaires terrassés en berge
Tranche optionnelle n°03	Fourniture et transport sur site de matériaux concassés calcaire ou alluvionnaires (0 - 200 mm)

La date limite de remise des offres était le 13 janvier 2025 à 17h00. L'analyse des offres a été réalisée par Artelia qui assure la maîtrise d'œuvre.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- SAS SEJ : 1 112 301,48 € TTC
- Grpmt d'entreprises TERELIAN / Lonchamp TPAF : 1 126 319,94 € TTC
- Grpmt d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : 1 322 133,00 € TTC

Le classement est le suivant :

Classement offre technique

- 1- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchamp TPAF (54/60)
- 2- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services (46/60)
- 3- SAS SEJ (38/60)

Classement offre prix

- 1- SAS SEJ (40/40)
- 2- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchamp TPAF (39,50/40)
- 3- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : (33,65/40)

Classement général des offres

- 1- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchamppt TPAF (93,50/100)
- 2- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : (79,65/100)
- 3- SAS SEJ (78/100)

Monsieur Cyril THEVENET précise que le dossier de consultation prévoyait 3 options, dont la fourniture des matériaux de recharge alluvionnaire par l'entreprise, sachant que l'EPAGE en version de base prévoyait de pouvoir fournir ces matériaux, du stock de matériaux alluvionnaires de bonne qualité étant potentiellement disponible sur le secteur de Pontarlier en lien avec un chantier de terrassement en cours.

Le bureau a déjà examiné le rapport d'analyse des offres qui montre qu'une économie substantielle de près de 200 k€ est possible si l'EPAGE fournit les matériaux et a donc demandé à Olivier Billot d'approfondir la question avec l'entreprise qui détient les matériaux sur Pontarlier (et qui n'a pas répondu à la consultation).

Le contact pris indique que l'EPAGE pourrait récupérer ces matériaux, livrés, gratuitement.

Monsieur Cyril THEVENET indique qu'une démarche a donc été entreprise avec les services de l'Etat afin de pouvoir utiliser ces matériaux.

En effet, la réglementation prévoit des matériaux issus de terrassement sont classés en tant que déchets mais qu'un arrêté ministériel de 2021 permet dorénavant leur réutilisation dans des projets d'aménagement à condition de prouver leur innocuité (absence de pollution notamment).

Monsieur Cyril THEVENET indique que la zone de terrassement était jusqu'à présent occupée par de la prairie et qu'aucune construction ou remblais antérieurs n'apparaissent sur les photos aériennes anciennes consultées. L'EPAGE a engagé une démarche avec un bureau d'étude afin de réaliser des sondages et analyses de sols.

Par prudence il est tout de même proposé d'attribuer le marché incluant toutes les options, dont la fourniture des matériaux par l'entreprise retenue. Cette option sera déclenchée uniquement si la fourniture par l'EPAGE ne peut arriver à son terme.

Après analyse, l'offre du Groupement TERELIAN / Lonchamppt TPAF apparaît comme la mieux-disante.

Délibération N°CS-2025-05 : L'exposé du Président étant entendu, le Comité Syndical, à l'unanimité

- Valide l'offre du groupement TERELIAN/Lonchamppt TPAF pour un montant de 1 126 319,94 € TTC
- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

9. Retour sur délibération prises en Bureau Syndical

Date	N°	Objet
11/02/2025	BS-2025-03	Attribution marché - Travaux de déboisement et de préparation du sol préalables à la réhabilitation de la tourbière du Frambourg → JNS pour un montant de 73 030 € HT

10. Questions diverses

Monsieur le Président présente le bilan très positif des interventions de l'EPAGE dans le cadre de la journée Mondiale des Zones Humides.

La journée mondiale des zones humides 2025 du site Ramsar « tourbières et lacs de la montagne jurassienne », a répondu au thème proposé : « Protéger les zones humides pour notre avenir commun ». Les organisateurs, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, et ses partenaires du programme LIFE Climat, PNR du Haut-Jura et Associations des Amis de la RNN du lac de Remoray, dans le cadre du site Ramsar, ont organisé 4 évènements, y compris hors site Ramsar, avec une assez belle réussite en termes de fréquentation : 202 personnes au total ont participé à ces évènements, dont le public scolaire.

Date	Lieu	Animation	Titre	Participants	élus (options)
13/02/2025	Les Fins	Conférence : Jonathan Paris et Jennifer Millat-Carus	Découverte des premiers travaux de réhabilitation du marais des sources de la Tanche	75	10
14/02/2025	Malpas	Sortie scolaire guidée par la Maison de la Réserve naturelle du lac de Remoray	Découverte de la tourbière réhabilitée de Malpas par l'école de Oye et Pallet	49	
14/02/2025	Malpas	Randonnée avec G.Magnon	Randonnée dans les tourbières réhabilitées de Malpas-La Planée	36	2
14/02/2025	Labergement Sainte-Marie	Conférence : Tobias Salathé (ancien référent Europe du secrétariat Ramsar)	Les Terres d'eau - Douze services qu'elles nous rendent	42	0
				202	

La séance est levée à 19 heures et 30 minutes

Le secrétaire de séance

Christian Vallet



Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Philippe Alpy

